

**FORMATION MASSAGE**

**REGLEMENT INTERIEUR  
ET INFORMATIONS SUR  
LE DEROULEMENT DU CURSUS DE FORMATION.**

**L'inscription à la formation.**

L'inscription est conditionnée à un entretien pédagogique préalable, destiné à vérifier que votre projet et vos attentes sont conformes à ce que nous pouvons vous enseigner et à l'esprit de la formation.

Le participant ne peut s'engager dans cette formation que s'il est en bonne santé physique et psychique. Dans le cas contraire, il devra fournir un certificat médical précisant qu'il n'y a pas de contre-indication à la pratique et à la réception de massages de détente.

**La présence et l'émargement.**

Les stagiaires sont inscrits à des regroupements fixés au moment de la signature du contrat individuel de formation ou de la convention signée avec leur employeur ou un organisme financeur. Pour travailler dans des conditions optimales, leur présence est nécessaire pendant toutes les heures de formation. Un émargement pour chaque demi-journée de présence est demandé. Cette obligation est faite à tout Organisme de formation répertorié qui doit pouvoir présenter ces feuilles d'émargements à certains organismes lorsqu'ils lui en font la demande, notamment la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

En cas d'impossibilité pour un stagiaire de participer à une journée de formation, celle-ci est perdue. En cas d'impossibilité sur plusieurs journées, il lui sera proposé, dans la mesure du possible, de rattraper ces journées sur une session ultérieure.

**L'hébergement au centre de stage et les repas.**

Les stagiaires sont accueillis au centre par l'Hotesse qui les dirige vers leurs chambres et répond à leurs besoins pratiques. Chacun est invité à s'approprier le lieu et à s'y sentir chez soi : c'est un compromis entre son propre bien être et le respect des personnes vivant ou travaillant dans le centre, le respect des espaces et des mobiliers. Le bureau, la salle des formateurs et la cuisine ne vous sont pas fermés, mais supposent l'agrément des personnes référentes.

Le centre, comme tout établissement recevant du public, est soumis à des normes de sécurité incendie auxquelles les utilisateurs sont priés à se soumettre :

- Il est interdit de fumer dans l'établissement et particulièrement dans les chambres. Un lieu à l'extérieur est prévu pour les fumeurs qui se chargent du nettoyage de leur cendrier.
- A l'appel de la sirène les stagiaires et formateurs sont requis de sortir au niveau du rez-de-jardin. Il est demandé à chacun de consulter le plan de la maison affiché à chaque étage.

Les repas se prennent dans la salle à manger à une heure convenue entre les formateurs et le centre. Tous les menus sont élaborés en concertation de manière équilibrée pour satisfaire le plus grand nombre. Il est recommandé de signaler une allergie ou une interdiction alimentaire par avance, à laquelle la cuisine tentera d'apporter une alternative.

La participation au débarrassage et nettoyage de la salle à manger après chaque repas est la contribution des stagiaires aux tâches ménagères du centre. Il est demandé aussi de défaire son lit en fin de stage.

### **Le respect du matériel.**

Nous vous demandons de respecter le matériel mis à votre disposition par le centre de stage ou l'organisme de formation.

L'organisme de formation met à votre disposition des tables de massages pour votre pratique pendant la durée des regroupements. Si vous disposez vous-même d'une table, il est conseillé de la ramener. Les stagiaires doivent veiller à la propreté constante des tables de massage, qu'elles appartiennent à l'école ou à d'autres stagiaires. Ils prennent notamment le soin de les recouvrir d'une serviette ou d'un drap qui leur appartient. En fin de regroupement, les tables seront rangées par les stagiaires après avoir été scrupuleusement nettoyées avec un produit désinfectant et fongicide.

Une attention particulière leur est demandée sur les conséquences des taches d'huile de massage sur les parquets et le mobilier du centre de stage.

### **L'éthique de l'accompagnement.**

L'éthique est un cheminement que chacun construit à partir de ses propres ressources, de ses valeurs, de la définition qu'il donne au respect. Vous construirez votre éthique au début de votre pratique et sans doute évoluera-t-elle avec l'expérience.

Notre organisme de formation est signataire de la Charte « Accompagner par l'Ethique » ([la consulter](#)). C'est un acte engageant qui affirme l'importance que nous attachons à ces principes. Mais aucune signature ne dédouanera jamais un masseur des responsabilités qui sont les siennes. Notre formation valorise l'Ethique et la Responsabilité. Elle développe aussi la capacité du futur praticien à expliquer son approche auprès de sa clientèle, car *l'intuition* sur laquelle repose nos massages est une forme de connaissance pratique et de réflexion, et se distingue de l'instinct ou de la simple volonté de bien faire.

### **Le respect de vous-même, des autres stagiaires et des encadrants.**

Le respect de Soi, comme le respect des Autres sont des notions importantes pour l'École. Elles sont régulièrement travaillées au cours de la formation. Mais le respect ne se décrète pas. Il nécessite d'être attentif à l'Autre et d'être à son écoute, de même que le respect de Soi requière d'être à l'écoute de Soi-même. C'est aussi le résultat d'un échange, d'une communication où il est important de signaler aux autres les limites qui sont les nôtres, pour les informer que nous ne nous sentons pas respecté le cas échéant.

Les formateurs sont attentifs au respect que les stagiaires se témoignent individuellement et mutuellement.

Les exercices que nous proposons sont parfois implicants ; nous en avons conscience. Ils ne sont jamais obligatoires. Il est toujours possible de dire que l'on ne souhaite pas participer à l'un des exercices, puisque le respect de Soi est premier. Si l'un des formateurs insiste, comprenez

qu'il s'agit d'une insistance respectueuse motivée par le fait qu'il pense que ce peut être intéressant pour vous de dépasser une peur ou une appréhension, mais qu'il ne s'agit jamais d'une injonction. Le « non » absolu sera toujours entendu.

### **L'émotion et le toucher.**

Expérimenter le plaisir de recevoir et de donner permet de nombreuses prises de conscience de ce qui nous empêche d'être heureux. Ces prises de conscience peuvent s'accompagner d'émotions telles que la tristesse, la peur, la colère ou la joie. Il y a la place, dans le processus de formation, pour que ces émotions soient ressenties et exprimées. En revanche, le passage à l'acte est interdit. Cette interdiction permet de protéger l'ensemble des participants, y compris vous-même.

La règle du non passage à l'acte concerne autant les stagiaires que les formateurs. Elle est valable pour toutes les émotions, y compris sexuelles.

### **La disponibilité des formateurs.**

Pendant les regroupements et entre ceux-ci, les formateurs sont disponibles pour vous accompagner dans votre processus de formation ou vous renseigner sur votre installation professionnelle. En contrepartie, il vous est demandé de ne pas les solliciter et de respecter leur espace privé, comme ils respectent le vôtre.

### **La confidentialité, comme reflet du secret professionnel.**

L'expérience de votre formation vous appartient. Vous pouvez bien sûr la raconter à qui il vous plaira. Mais l'expérience des autres n'appartient qu'à eux et au groupe lorsqu'il est réuni. Cela signifie que les confidences faites par les stagiaires au groupe dans le cadre de la formation doivent restées confidentielles, comme le sont les paroles de vos clients dès lors que vous devenez praticien. L'équipe pédagogique peut être amenée à communiquer entre elle sur les événements du groupe, mais elle est tenue au secret professionnel vis à vis de l'extérieur.

Le « groupe » comprend les stagiaires présents inscrits au module et l'ensemble de l'équipe pédagogique. Mais il ne comprend pas les stagiaires des autres sessions, ni des autres modules, même s'ils se trouvent dans les locaux du centre de stage pendant votre formation.

### **Le blog de la formation.**

La formation possède son espace de débat en ligne. Ce bloc-notes permet aux stagiaires et anciens stagiaires de partager des informations sur le massage, l'installation professionnelle, la pratique, l'éthique, les thèmes choisis pour les articles, des fiches de lecture, des impressions, etc.

Comme c'est un espace libre, les textes que vous pouvez y lire ne représentent pas l'École.

L'adresse internet et les codes d'accès du blog sont donnés à chaque stagiaire au moment de son deuxième regroupement. Vous pouvez y laisser vos articles. Mais un blog est un espace public, non confidentiel. Il est donc susceptible d'être visité par des personnes extérieures à la formation. Vos textes doivent de ce fait veiller à respecter l'intimité du groupe. En dehors de cela, la parole y est complètement libre. Et le blog devient ce que chacun en fait. Je vous invite vivement à participer à son enrichissement et à vous en servir.

## Certification et attestation de suivi de formation.

Chaque module, s'il est suivi complètement par le stagiaire, peut donner lieu, sur simple demande, à une **attestation de suivi de formation**. Cette attestation ne vaut pas validation de compétence. Elle atteste simplement que vous étiez présent à l'ensemble des regroupements du module.

Dans le cas de la formation complète, la validation de tous les modules obligatoires entraîne la délivrance d'un **certificat de formation**. Ce certificat signifie que l'ensemble de l'équipe pédagogique reconnaît, selon ses propres critères, que le stagiaire est apte à pratiquer le massage de bien-être. La profession n'étant pas réglementée à ce jour, il n'est pas nécessaire d'obtenir ce certificat pour s'installer en libéral. Mais ce document est une reconnaissance, en même temps qu'un soutien de vos pairs, pour votre pratique personnelle ou professionnelle.

Le certificat est accompagné du texte suivant :

*Le présent certificat atteste que le stagiaire a validé la totalité des modules de formation, représentant un volume horaire de 140 heures, et a soutenu un mémoire de fin de cycle. Sa validité peut-être vérifiée auprès de l'organisme de formation Manuel Gastambide, par le biais de son site antécédents : [www.relaxologue.fr](http://www.relaxologue.fr).*

*Le massage intuitif est un massage de détente qui privilégie le contact. Il postule que la qualité de la relation instaurée entre le masseur et le receveur participe à la détente et à la compréhension de Soi autant que la technique elle-même. Il travaille particulièrement cette question de la relation. Il ne prétend pas soigner. Il se limite à remettre les personnes en lien avec leur corps et leurs sensations, par des gestes doux, respectueux de la personne, et à les accompagner dans cette prise de conscience de façon adéquate et engageante.*

*Pour pratiquer le massage intuitif en respectant notre déontologie, le praticien doit oser remettre régulièrement en question sa façon d'être en relation à l'autre, ainsi que sa pratique, pour l'orienter vers le plus grand respect de Soi et des Autres. Le choix de la méthode pour ce travail continu lui incombe. Cas particulier du massage somatothérapeutique : si le massage intuitif est utilisé dans un projet somatothérapeutique, le praticien doit alors se conformer en plus aux règles déontologiques de la profession de psychothérapeute, et notamment être formé à la psychothérapie, avoir effectué et/ou effectuer un travail sur Soi conséquent, et être régulièrement supervisé dans son activité.*

## Cas particulier du module « analyse de pratique ».

L'inscription à ce module ne donne pas lieu au versement d'arrhes pour les stagiaires connus de l'école. Néanmoins, elle est un engagement à y participer. En cas de désistement, le tarif en vigueur du module sera dû à l'organisme de formation. En compensation, vous pourrez prétendre à une séance individuelle de supervision de 1H30, avec un des formateurs qualifiés pour faire de l'analyse de pratique. Cette séance sera prise en charge par l'organisme de formation.

Dans le cadre de ce module, vous êtes amené à présenter des études de cas. Un « cas » est un client d'un praticien, non lié à lui par une autre relation que la pratique du massage. Les cas doivent être présentés de sorte qu'ils ne soient ni identifiés, ni reconnaissables par les autres membres du groupe de supervision, car leur anonymat relève du secret professionnel.